



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

## BOURSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### A qui s'adresse ces bourses d'Etat ?

Pour avoir droit à la bourse sur critères sociaux, il faut avoir moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> février de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- Les revenus du foyer fiscal,
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille,
- L'éloignement du lieu d'études.

En fonction de ces éléments, un barème national permet d'attribuer aux étudiants une aide financière. Afin de vous aider à évaluer vos possibilités de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux pour l'année 2023, un simulateur de bourse est à votre disposition. Remplissez toutes les rubriques, et lancez le calcul. En fonction du résultat indiqué, faites votre demande de bourse 2023 sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)



### **DATES IMPORTANTES :**

#### **Vice – rectorat :**

\* du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2022

#### **Province Sud :**

\* du 25 juillet au 25 août 2022

#### **Province Nord :**

\* du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2022

#### **Province des Iles :**

\* du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022

### CONTACTEZ-NOUS

#### \* **Vice-rectorat :**

Tel = 26 61 57 / 26 61 19

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique63>

dse@ac-noumea.nc

#### \* **Province Sud**

Tel = 20 49 46 / 20 49 68

Mail BAE : [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

Formulaire en ligne : <https://www.province-sud.nc/aides-etudes-sup>

#### \* **Province Nord**

Tel = 47 72 27

<https://www.province-nord.nc/enseignement/bourses-enseignement-superieur>

defij-etudiant@province-nord.nc

#### \* **Province des Iles Loyauté**

Tel = 28 18 26

[www.province-iles.nc/page/aides-scolaires-et-bourses](http://www.province-iles.nc/page/aides-scolaires-et-bourses)

dgsn-ces@loyalty.nc

## RENTREE 2023

## ACCES AUX ETUDES SUPERIEURES EN NOUVELLE-CALEDONIE

## BOURSES DE L'ETAT ET BOURSES COMPLEMENTAIRES DES PROVINCES

c'est **MAINTENANT**



VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS

### SAIO – Service des Bourses



# AIDES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA PROVINCE SUD

RENTÉE 2023 NOUVELLE-CALÉDONIE  
RENTÉE 2023-2024 MÉTROPOLÉ

PENSER À :

Effectuer  
cette démarche  
en ligne !



ENTRE LE 25 JUILLET  
ET LE 25 AOÛT 2022

- 1 • CRÉER UN COMPTE SUR LE SITE DE LA PROVINCE SUD
- 2 • REMPLIR UN DOSSIER EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PROVINCE SUD

[province-sud.nc/aides-etudes-sup](https://province-sud.nc/aides-etudes-sup)

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Être et avoir ses responsables légaux résidents de la province Sud depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- Être de nationalité française ;
- Avoir moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les candidats à un 1<sup>er</sup> cycle et moins de 23 ans pour un 2<sup>nd</sup> cycle d'études supérieures ;
- Avoir obtenu des résultats, un comportement et une assiduité satisfaisants au cours des 3 dernières années scolaires.

La nature des aides proposées et leurs montants varient selon le lieu d'études, les ressources des responsables et la composition familiale.

Simulateur en ligne : <https://www.province-sud.nc/bourses/superieures/simulation>

La bourse principale est celle de l'Etat (Vice-rectorat). Toutefois, une complémentarité avec la bourse de l'Etat est possible si celle-ci est inférieure à la bourse provinciale. Des aides annexes (allocation de rentrée et prise en charge des couvertures sociales) peuvent être accordées par la province Sud (voir conditions).

Direction de l'Éducation et de la Réussite  
de la province Sud (DERES)

Bureau d'Accompagnement des Étudiants (BAE)

55, rue Georges Clemenceau  
BP L1 - 98849 Nouméa CEDEX

Horaires d'ouverture au public :

DU LUNDI AU JEUDI  
7 h 30 à 11 h 15 et de 12 h 15 à 15 h 45

LE VENDREDI (uniquement le matin)  
7 h 30 à 11 h 15

20 49 46 ou 20 49 68

des.bourses.etudiants@province-sud.nc

## PROVINCE NORD

Les bourses ou prêts sont octroyés à  
des étudiants ou des élèves :

- \* De nationalité française, qui remplissent les critères d'accès à la citoyenneté calédonienne et justifient d'une résidence de plus de 6 mois ou d'avoir le centre principal de leurs intérêts matériels et moraux dans la province Nord ;
- \* en formation initiale ;
- \* âgés de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande, toutefois, cette limite d'âge peut être reculée jusqu'à la fin du cursus entamé ;
- \* justifier avoir fait les démarches de bourse auprès de l'Etat ;
- \* n'ayant pas interrompu leurs études plus de 30 mois



PROVINCE NORD

### - Conditions à remplir

- \* pour une première inscription : vous devez retirer un dossier de bourse, à partir du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année :
  - dans les lycées d'enseignement général et professionnel ;
  - aux bureaux de la province Nord ;
  - à l'Antenne de Nouméa ou à la Maison de l'étudiant.

Les demandes de bourses doivent parvenir à la DEFIJ : direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse) avant le 31 octobre de l'année précédant la rentrée universitaire.

- \* pour un renouvellement : le formulaire doit parvenir à la DEFIJ avant le 31 octobre de l'année précédant la rentrée universitaire, accompagné des résultats obtenus au cours de l'année et aux examens.

CHAQUE ANNÉE, DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE,  
UNE CAMPAGNE D'INFORMATION EST OUVERTE.

## BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### LIEU D'ÉTUDE :

En Nouvelle-Calédonie et hors territoire

### CONDITION D'ATTRIBUTION :

- Être de nationalité française
- Être titulaire du baccalauréat ou tout autre diplôme jugé équivalent
- Apporter toutes les pièces justificatives de la résidence des parents
- Les justificatives de revenus des parents (3 derniers bulletins de salaires)
- Le dernier avis d'imposition des parents
- Certificat de scolarité des enfants à charge
- A partir de 27 ans pour continuer à bénéficier de l'aide, ne pas avoir interrompu les études
- S'engager à servir la collectivité sur une période de 3 ans en fonction des besoins.

## MONTANT ANNUEL DES BOURSES

### EN NOUVELLE CALÉDONIE :

#### CATÉGORIE D :

Destinés aux étudiants des facultés, grandes écoles, instituts spécialisés et enseignement supérieur, des écoles techniques supérieures et des classes préparatoires.

- Bourse: 800 000 F/an
- 1/2 Bourse: 400 000 F/an
- Prêt remboursable : 800 000 F/an

#### CATÉGORIE E :

Destinés aux étudiants de 3<sup>em</sup> cycle de l'enseignement supérieur.

- Bourse: 1 300 000 F/an
- 1/2 Bourse: 650 000 F/an
- Prêt remboursable : 1 300 000 F/an

### HORS NOUVELLE CALÉDONIE :

Destinés aux étudiants du second cycle poursuivant des études spécialisées dont la formation n'existe pas en NC.

#### CATÉGORIE C :

- Bourse: 660 000 F/an
- 1/2 Bourse: 330 000 F/an
- Prêt remboursable : 660 000 F/an

#### CATÉGORIE D :

- Bourse: 960 000 F/an
- 1/2 Bourse: 480 000 F/an
- Prêt remboursable : 960 000 F/an

#### CATÉGORIE E :

- Bourse: 1 560 000 F/an
- 1/2 Bourse: 780 000 F/an
- Prêt remboursable : 1 560 000 F/an

SITE : [PROVINCE-ILES.NC](https://www.province-iles.nc) | [0858-CEG@LOYALTY.NC](https://www.0858-CEG@LOYALTY.NC) | 26.18.26



PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE NOUMÉA  
10 RUE GEORGE CLÉMENCAU, CENTRE-VILLE, NOUMÉA